



## Commission de la jeunesse

### 3322 - Jeunesse - animateurs

#### Participation à l'animation jeunesse dans les territoires (cofinancement de postes)

#### Rapport n° CP/2014/103

#### Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

#### Résumé :

Le rapport soumet à votre approbation les aides financières du Département aux communautés de communes dans le cadre des contrats territoriaux pour la jeunesse.

Dans le cadre des contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ), signés pour une durée de trois ans entre le Département et les communautés de communes ayant la compétence jeunesse, le Département participe annuellement au cofinancement de postes

En 2014, les CTJ signés avant 2013 continueront à bénéficier de l'aide du Département à l'ingénierie jeunesse, à hauteur de 15 000 € par poste (30 000 € pour deux postes).

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux CTJ, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ.

Collectivités ayant un Contrat Territorial pour la jeunesse en cours :

Collectivités	CTJ	Postes 2013	Montant
CDC de la Porte du Vignoble	2013/2015	1	10 000 €
CDC du Pays de la Zorn	2013/2015	1	10 000 €
CDC de la Basse Zorn	2013/2015	1	10 000 €
CDC de Benfeld	2013/2015	1	10 000 €
CDC des coteaux de la Mossig	2012/2014	1	15 000 €
TOTAL			55 000 €

Le versement des aides aux Communautés de Communes, se fera de la manière suivante : 80% au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et le solde après évaluation annuelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	200 000,00 €	200 000,00 €	55 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- attribue un montant de 15 000 € par poste au titre de l'ingénierie jeunesse 2014 à la communauté de communes des Coteaux de la Mossig.*
- attribue un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse à la communauté de communes de la Porte du Vignoble, la communauté de communes du Pays de la Zorn, la communauté de communes de la Basse Zorn et la communauté de communes de Benfeld,*
- procède au versement de ce montant en deux fois : un acompte de 80% au courant du premier semestre de l'exercice, puis le solde après évaluation annuelle.*

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL